

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Inauguration des infrastructures techniques des Etablissements de la plaine de l'Orbe**

**La conseillère d'Etat Béatrice Métraux, responsable de la politique pénitentiaire, et son collègue du gouvernement Pascal Broulis, en charge des constructions de l'Etat, ont inauguré ce jour la centrale de chauffe qui constitue le cœur des nouvelles installations techniques des Etablissements de la plaine de l'Orbe. Ce dispositif dont le coût avoisine 17 millions de francs s'inscrit dans une double perspective de développement durable en privilégiant d'une part l'énergie non fossile du bois local et en conservant d'autre part une large capacité pour les futures extensions du site.**

Avec leur pénitencier de haute sécurité, ainsi que leur colonie ouverte et fermée, leurs ateliers et leur domaine agricole, les Etablissements de la plaine de l'Orbe constituent une pièce maîtresse de la politique pénitentiaire du canton. Construites par étapes depuis 1899, les installations de chauffage, de vapeur, des eaux et d'électricité se sont peu à peu dégradées, ne répondant plus aux normes de sécurité ni aux besoins en constante évolution de l'institution.

Initié en 2010, le projet d'assainissement et de développement de ces infrastructures s'est révélé particulièrement complexe au plan technique et sa réalisation n'a débuté qu'en 2016. Il s'agissait d'implanter un réseau de chauffage à distance pour l'ensemble du site et de créer une centrale de chauffe en remplacement des nombreuses chaudières obsolètes dont la plupart étaient déjà hors service. Il fallait en outre adapter les réseaux d'alimentation et remplacer les conduites corrodées et mal isolées.

Le Conseil d'Etat a donné priorité à la valorisation du bois vaudois, tant dans la construction de la centrale que pour son combustible principal. En effet, la nouvelle chaudière est alimentée avec des plaquettes provenant exclusivement des forêts situées à proximité et propriétés de l'Etat. Cette énergie renouvelable assure désormais 90% du chauffage des EPO à travers un réseau de trois kilomètres. En outre, l'installation conserve environ 30% de son potentiel en réserve pour les futures constructions comme l'établissement pénitentiaire des Grands-Marais.

Un chantier unique et une intervention coordonnée des trois départements concernés

(le DFIRE, le DIS et le DTE) ont rationalisé les travaux de génie civil et garanti la maîtrise des coûts. A l'occasion ce jour de la cérémonie d'inauguration, la délégation du Conseil d'Etat a salué une intervention «aussi indispensable que bienvenue», relevant au-delà de ses qualités techniques et durables que «l'exemplarité de cette réalisation tient par-dessus tout à l'amélioration des conditions de sécurité, de travail et de vie dans une institution aux équilibres fragiles et aux enjeux immenses pour l'avenir».

Dossier de presse: [images HD et plaquettes à télécharger](#)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 novembre 2018

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat